**Article 1 – Objet**Les présentes conditions générales de vente ont pour objet de définir les droits et obligations de GRAINEdePUB et de ses CLIENTs visés dans le Devis et/ou la Facture. Le CLIENT faisant appel aux services de l’agence reconnaît avoir pris connaissance et accepté sans réserve les conditions générales de vente suivantes. Pour ce faire, le CLIENT apposera lors de la commande sa signature, précédée de la mention manuscrite «Bon pour accord et exécution pour les cases cochées, conditions générales de vente lues et approuvées» au bas du devis et/ou du bon de commande. Les présentes Conditions Générales de Vente prévaudront sur toutes clauses et conditions contraires pouvant figurer sur les commandes ou autres documents émanant du CLIENT

**Article 2 - Prix et consistance de la prestation**• Tous les prix s’entendent hors taxes (T.V.A. = 19,6% au 01/01/2007).
• Les prix et les délais sont valables un mois à compter de la date d’émission du devis. Ils sont fermes et non révisables à la commande si celle-ci intervient dans le courant de ce mois.
• La prestation comprend tout ce qui est explicitement listé.
• Toute prestation ne figurant pas dans la présente proposition fera l’objet d’un devis complémentaire gratuit.
• Les corrections demandées par le CLIENT ne sont pas illimitées, seules celles comprises dans le bon de commande seront apportées, toute correction supplémentaire ou demandée après le rendu final du dossier fera l’objet de facturation à l’heure sur la base de 60 e HT de l’heure.

En outre, dans l’hypothèse où la durée du projet excéderait celle mentionnée dans le devis et/ou la facture, et ce, du fait du CLIENT, GRAINEdePUB sera en droit de facturer une prestation complémentaire.

 **Article 3 - Bon de commande et conditions de règlement**Le devis et les CGV (conditions générales de vente) signés par le CLIENT valent exclusivement ensemble pour acceptation de ces derniers et font office de bon de commande. Celui-ci doit s’accompagner du paiement de 50% du prix global des prestations à fournir. Les travaux débuteront lorsque tous les documents (devis et CGV signés, 50% du montant global payés) et éléments documentaires graphiques et textuels nécessaires à la bonne réalisation du bon de commande seront à la disposition de GRAINEdePUB. Le solde sera à verser à la réception de la facture à la fin des travaux.

 **Article 4 - Retard de paiement**En cas de retard ou de défaut de paiement d’une échéance, la totalité des sommes dues par le CLIENT devient immédiatement exigible sans formalité. Elle emporte intérêts au taux de 3 fois le taux d’intérêt légal, sans préjudice de tous dommages et intérêts. De plus, le CLIENT devra rembourser à la société GRAINEdePUB tous les frais occasionnés par le recouvrement des sommes dues et notamment les frais d’huissiers ou d’avocats.

 **Article 5 - Annulation de commande**En cas de rupture du bon de commande avant son terme par le CLIENT ou GRAINEdePUB, ou pour tout autre cas de défaillance, un montant de la prestation souhaitée sera calculé aux vues des frais engagés par GRAINEdePUB et selon le temps passé au tarif horaire en vigueur, 60 € HT. Celui-ci sera déduit de l’acompte ou s’y ajoutera.

 **Article 6 - Sous-traitance**Afin de permettre à GRAINEdePUB de tenir au mieux ses engagements, le CLIENT lui reconnaît expressément la faculté de sous-traiter la réalisation de certaines prestations couvertes par le bon de commande.

 **Article 7 - Livraison des maquettes, BAT et documents de travail**À défaut de mentions contraires, les documents de travail intermédiaires, les produits maquettes et BAT vous sont livrés :
• en main propre sur papier lors d’une réunion de travail,
• par courrier,
• ou par e-mail sous la forme de fichiers compressés (ZIP ou PDF).
• En ligne sur un serveur ‘‘d’essai’’.

 Article 8 - Livraison produit
Le CLIENT doit effectuer, lors de la livraison, toute vérification nécessaire lui permettant de s’assurer que le produit ou service livré est conforme à sa demande. Il doit faire, s’il y a lieu, les réserves nécessaires auprès de la société GRAINEdePUB dans un délai ouvré de 3 jours. Immédiatement avisée, la société GRAINEdePUB mettra tout en œuvre pour mettre le produit en conformité avec la commande. À défaut de réserve, le CLIENT reconnaît que le produit a été livré en bon état et ne peut se prévaloir d’éventuels défauts de conformité ou vices apparents. Il appartient au CLIENT de fournir toute justification quant à la réalité des vices ou défauts constatés. Il devra laisser à la société GRAINEdePUB toute facilité pour procéder à la constatation de ces vices ou défauts.

Note pour les sites Web
GRAINEdePUB accorde une garantie contractuelle au CLIENT, pendant un délai d’un mois à compter de la date de livraison, en cas de survenance d’anomalies, sous réserve qu’elles soient reproductibles et imputables au site internet livré et qu’elles aient été dûment signalées à GRAINEdePUB, dans le délai de la présente garantie.
D’une manière générale, la garantie de GRAINEdePUB est exclue :
• si la matière ou la conception défectueuse provient du CLIENT,
• si le vice de fonctionnement résulte d’une intervention effectuée sur le site internet sans autorisation écrite de GRAINEdePUB,
• si le fonctionnement défectueux résulte d’une mauvaise utilisation du site internet par le CLIENT ou d’une négligence ou un défaut d’entretien de la part du CLIENT,
• si le fonctionnement défectueux résulte de la force majeure.

De plus, en matière de site internet, la garantie est accordée par GRAINEdePUB :
• sous réserve d’une exploitation dans les conditions normales d’utilisation,
• sous réserve que le CLIENT ait respecté les procédures visées dans le document d’utilisation.

À ce titre, les parties écartent expressément au titre des présentes Conditions Générales, et le CLIENT l’accepte, l’application des dispositions légales relatives à la garantie pour les défauts ou vices cachés du site internet.

 **Article 9 - Délai de livraison**Malgré l’attachement particulier de GRAINEdePUB au respect des délais, les délais de livraison indiqués sur le bon de commande ne sont qu’indicatifs et sans garantie. GRAINEdePUB ne pourra être tenue pour responsable d’un délai non respecté dû à des causes échappant à son contrôle comme :
• cas de force majeure déchargeant GRAINEdePUB de son obligation,
• non-possession de la totalité des documents (photos, textes, vidéos…) fournis par le CLIENT pour la réalisation de son projet,
• si le CLIENT ne procède pas aux validations nécessaires à sa poursuite,
• des modifications multiples de la part du CLIENT,
• difficultés d’approvisionnement,
• panne informatique,
• et autres circonstances inéluctables.

Un retard n’autorise pas le CLIENT à annuler la vente, à refuser les marchandises ou à réclamer des dommages et intérêts.

 **Article 10 - Incapacité de travail**En cas d’incapacité de travail, par suite de maladie ou d’accident, GRAINEdePUB se réserve le droit de modifier le calendrier en cours sans qu’il ne puisse être exigé par le CLIENT le versement d’indemnités. Il est admis que GRAINEdePUB se doit d’avertir le CLIENT dès le premier jour ouvrable de son incapacité.

GRAINEdePUB ne pourra être tenue pour responsable d’un délai non respecté pour cause de tout cas fortuit ou de force majeure comme, en particulier, tout acte émanant d’une autorité civile ou militaire, de fait ou de droit de grève, incendie, inondation, dégâts des eaux, tempête et foudre, accident, émeute, attentat, de non livraison des documents pour la création ou la mise en service du produit, tout fait imputable à un tiers, ou autre circonstance ayant une cause externe et l’empêchant, directement ou au travers d’un tiers, de répondre aux dites obligations.

 **Article 11 - Engagement du CLIENT**Le CLIENT déclare disposer de toutes les autorisations nécessaires pour exploiter, utiliser, stocker toutes les données, images, photos, dessins... fournis à l’agence GRAINEdePUB. Le CLIENT s’engage à fournir les éléments nécessaires à la réalisation du produit (textes, photos, images, logos, sons, fichiers adresses, vidéos…) dans le délai défini lors de la signature de la commande. Tous ces éléments devront être reconnus propriétés exclusives du CLIENT. En aucun cas, GRAINEdePUB ne pourra être tenue responsable de la perte de documents requis pour la réalisation des services commandés. Le CLIENT est tenu de n’envoyer que des copies ou des documents sans valeur de remplacement.
Enfin, il appartient au CLIENT de protéger sa marque, sa dénomination et/ou son nom commercial auprès des autorités compétentes. La société GRAINEdePUB ne saurait voir sa responsabilité engagée en cas de perte de protection. De même, il appartient au CLIENT de donner une dénomination, une marque ou un nom commercial libre de droits. La société GRAINEdePUB ne saurait voir sa responsabilité engagée si le CLIENT viole les droits d’un tiers.

 **Article 12 - Bon à tirer (BAT)**Le bon à tirer, signé par le CLIENT, dégage la responsabilité de GRAINEdePUB, sous réserve des corrections portées sur le bon. Lorsque l’absence d’un bon à tirer résulte de la volonté ou du fait du CLIENT, la responsabilité du donneur d’ordre est entière. Toutes validations du bon à tirer devront se faire a minima par courriel et doivent viser expressément le numéro du bon à tirer. Le CLIENT s’engage à contrôler, relire et demander les corrections éventuelles de la maquette avant validation définitive ou signature du bon à tirer. Tout changement ou modification émis par le CLIENT ne peut être considéré que s’il est parvenu par écrit avant la signature du bon à tirer. De ce fait, le CLIENT ne peut en aucun cas mettre en cause la responsabilité de GRAINEdePUB après validation de la maquette ou du bon à tirer pour les produits ou services commandés dans le cas où il aurait omis de signaler une erreur ou un oubli apparaissant sur la maquette présentée pour validation.

 **Article 13 – Impression**Lorsque le CLIENT veut une couleur bien spécifique, correspondant à celle d’un nuancier, le CLIENT doit optionner pour l’ajout d’une couleur supplémentaire (pantone, ral…) à la chaîne de production. Les couleurs comportant des tolérances d’usage dans l’industrie, les sorties papiers, affichage écran… ne peuvent être reproduites à l’identique. En cas de litige, la responsabilité de GRAINEdePUB ne peut être engagée que si le CLIENT a validé et accepté un cromalin (épreuve de photogravure) du produit réalisé. Aussi, GRAINEdePUB décline toute responsabilité si l’impression n’est pas régie par ses soins. GRAINEdePUB valide un traceur, puis se rend au calage machine quand celle-ci régit l’impression, ce qu’elle ne peut pas faire si elle n’a pas été missionnée pour ce poste.

 **Article 14 – Rédaction**Tout texte fourni par le CLIENT doit être préalablement relu et corrigé par le CLIENT, aucune modification ou faute d’orthographe ne sera corrigée par GRAINEdePUB. GRAINEdePUB propose un forfait relecture. si celui-ci n’est pas optionné, le CLIENT engage sa responsabilité si des fautes d’orthographe échappent à la vigilance de GRAINEdePUB.

 **Article 15 - Propriété de la production**La totalité de la production, objet de la présente commande, demeure la propriété entière et exclusive de GRAINEdePUB tant que les factures émises par GRAINEdePUB ne sont pas payées en totalité par le CLIENT. De façon corollaire, le CLIENT deviendra propriétaire de fait de la production à compter du règlement final et soldant toutes les factures. Les fichiers de production et les sources restent la propriété de GRAINEdePUB, ainsi que les maquettes non retenues, seul le produit fini sera adressé au CLIENT. si le CLIENT désire avoir les sources des documents, un avenant à ce présent devis devra être demandé.

Note pour les sites Web
Sur simple demande, le produit fini sera adressé au CLIENT à savoir :
• Cas d’un site Prestashop : fichiers internet PHP HTML, Css, images et export de la base de données au format sQL.
• Cas d’un site développé sur le ‘‘cms SmartConcept’’ : fichiers internet statiques HTML, CSS et images. Pour un site basé sur le ‘‘cms SmartConcept’’, les autres sources ne sont pas livrées au CLIENT (notamment les fichiers PHP et base de données) et demeurent la propriété de GRAINEdePUB. Ainsi, tout site internet créé sur la base du ‘‘cms SmartConcept’’ ne peut être mis à jour par le CLIENT que si le CLIENT commande la prestation annuelle d’hébergement et d’accès au module de mise à jour.

 **Article 16 - Droits des sources**Toutes photographies, textes, slogans, dessins, images, séquences animées sonores ou non, ainsi que toutes œuvres intégrées dans un projet de communication créé par GRAINEdePUB restent sa propriété. Toute reproduction, représentation, utilisation ou modification, par quelque procédé que ce soit et sur quelque support que ce soit, de tout ou partie d’une création, autre que celle définie dans le devis et/ou facture, sans avoir obtenu l’autorisation préalable de GRAINEdePUB est strictement interdite et constitue un délit de contrefaçon. Dans le cas d’une demande de cession de droits par le CLIENT, un bon de commande pourra être écrit et signé des 2 parties, précisant les modalités détaillées de cession des droits.

Droits gérés
Les droits de reproduction et de diffusion sont calculés en fonction de la diffusion de la création. Ils peuvent être cédés forfaitairement ou partiellement. Chaque adaptation différente de l’œuvre originale fait l’objet d’une nouvelle cession de droits d’auteur. Pour chaque nouvelle édition, le montant des droits doit être réactualisé. Les droits sont cédés dans le périmètre temporel et géographique du présent bon de commande et ne sauraient excéder cette limite.

Logos
Les logos réalisés par GRAINEdePUB comprennent l’achat d’une licence (droits d’auteur du créateur de la typographie) si ceci est nécessaire, afin d’en permettre son utilisation. Ces licences sont au nom de GRAINEdePUB, ce qui n’autorise pas GRAINEdePUB à fournir la dite typographie au CLIENT. si celui-ci souhaite la réutiliser sans faire appel à GRAINEdePUB, celui-ci ou son futur prestataire devra acheter à son tour la licence.

Images libres de droits
Les images libres de droits, achetées par GRAINEdePUB, autorisent GRAINEdePUB et elle seule à l’utilisation de ces images. GRAINEdePUB ne sera pas en droit de communiquer ces images au CLIENT. Si celui-ci souhaite les réutiliser sans faire appel à GRAINEdePUB, celui-ci ou son futur prestataire devra acheter à son tour la licence.

Toutes les créations génèrent des droits d’auteur régis par le code de la propriété intellectuelle. Certains produits tels que dessins, images et chartes graphiques sont vendus avec un droit d’utilisation personnel qui interdit à GRAINEdePUB de procéder à toute cession, copie ou diffusion publique autre que celle prévue par la législation en matière de propriété et du droit à l’image. Les créations, objets de la commande, ne peuvent être exploitées que dans les conditions de la dite commande.

 **Article 17 - Responsabilité et propriété des contenus**Le CLIENT assume la pleine et entière responsabilité des choix réalisés en matière de contenus textuels, iconographiques, figurant dans la réalisation livrée par GRAINEdePUB. GRAINEdePUB ne pourra en aucun cas être tenue pour responsable des dommages directs ou indirects de quelque nature que ce soit, liés aux retours commerciaux sollicités par le support de communication conçu et réalisé.

Le CLIENT reconnaît avoir pris connaissance des mises en garde effectuées par GRAINEdePUB, concernant les lois du copyright et de la propriété intellectuelle, et les peines pouvant être encourues au titre de leur violation.

Note pour les sites Web
GRAINEdePUB n’est pas responsable du contenu des sites dont la mise à jour est effectuée par le CLIENT. À charge donc pour le CLIENT de vérifier que les documents qu’il insère sont bien libres de droits d’auteur et que ceux-ci sont bien conformes à la législation et réglementation en vigueur. Pour le cas où les documents seraient soumis à des droits d’auteur, le CLIENT s’engage à les régler à qui de droit ou à faire la demande d’autorisation de la publication de ces éléments.

 **Article 18 - Hébergement et nom de domaine**Nom de domaine
Le CLIENT reste seul propriétaire du nom de domaine. Il reconnaît utiliser le nom de domaine en conformité avec la législation en vigueur et les droits des tiers. Le CLIENT s’engage à indemniser, défendre et dégager de toute responsabilité GRAINEdePUB, contre tout recours, dommages, responsabilités, coûts et dépenses, découlant de l’enregistrement du nom de domaine.

Hébergement – Abonnement
L’hébergement d’un site et le nom de domaine sont valables pour une durée d’un an minimum renouvelable tacitement. Les frais destinés à couvrir l’hébergement du site et l’enregistrement du nom de domaine peuvent être payés d’avance par tranche de douze mois ou par prélèvement bancaire automatique mensuel. Un courrier d’appel sera envoyé au CLIENT un mois avant la date d’échéance. La société GRAINEdePUB dégage sa responsabilité au cas où le CLIENT, n’ayant pas réglé la somme demandée à la date prévue, verrait son nom de domaine retombé dans le domaine public et son site être désactivé. si le CLIENT ne souhaite pas maintenir son hébergement et renouveler l’enregistrement de son nom de domaine, il doit en aviser la société GRAINEdePUB par courrier 60 jours avant la date d’échéance.

Le site Internet du CLIENT sera hébergé pour son compte par GRAINEdePUB auprès de fournisseurs. Le taux de visibilité annuel garanti est de 97% sauf en cas de force majeure, de perturbations voire saturations des réseaux, d’anomalies, de maintenance ou d’amélioration des systèmes informatiques utilisés. L’espace Internet alloué est garanti sans publicité.

GRAINEdePUB ne sera pas tenue responsable de l’interruption de service due aux fournisseurs. Du fait des caractéristiques et limites de l’Internet que le CLIENT déclare parfaitement connaître, GRAINEdePUB ne saurait être tenue responsable notamment pour :
• les difficultés d’accès au système hébergé dues à la saturation du réseau Internet, aux perturbations du réseau de télécommunication et de l’afflux des utilisateurs d’Internet à certaines heures,
• les limites de performances et de temps de réponse pour consulter, interroger ou transférer des données,
• la contamination par des virus de données et/ou logiciels du CLIENT dont la protection incombe à ce dernier,
• les intrusions malveillantes de tiers sur les sites hébergés et le serveur de sauvegarde, malgré les mesures raisonnables de sécurité mises en place par GRAINEdePUB et ses fournisseurs,
• les dommages éventuels subis par les matériels du CLIENT, ceux-ci étant sous l’entière et unique responsabilité de ce dernier,
• l’envoi de marchandise par le CLIENT qui n’aurait pas été effectivement réglée par son CLIENT ou dont le montant réglé ne correspondrait pas à la valeur de la marchandise,
• les détournements éventuels par des tiers et par la faute du CLIENT de mots de passe, codes confidentiels, et plus généralement de toute information à caractère sensible pour le CLIENT.
et ce, malgré les mesures raisonnables de sécurité mises en place par GRAINEdePUB et ses fournisseurs.
En cas de perte de base de données, le CLIENT devra en aviser GRAINEdePUB avant le vendredi de chaque semaine, sans quoi celle-ci sera perdue.
Le prix de l’abonnement ne comprend pas les coûts d’accès à internet ni les frais bancaires liés à l’utilisation d’un service de paiement en ligne, lesquels restent à la charge du CLIENT.

**Obligations de GRAINEdePUB**La société GRAINEdePUB s’engage à mettre en œuvre tous les moyens raisonnablement possibles pour assurer la permanence, la continuité et la qualité des services qu’elle propose.

La société GRAINEdePUB s’engage à fournir un service le plus performant possible au CLIENT, en l’état de la technique et des avancées technologiques actuelles.

La société GRAINEdePUB s’engage à intervenir avec diligence en cas de panne de ses serveurs, rendant impossible l’utilisation du site internet.

**Sauvegarde**Si le CLIENT a optionné pour une sauvegarde mensuelle ou journalière, le site internet est sauvegardé conformément aux options de la commande. La dernière sauvegarde peut être restaurée à la demande du CLIENT. Seules les dernières données sauvegardées sont restaurées. Toute donnée modifiée (dont les commandes de marchandises) entre la dernière sauvegarde et la restauration ne peut pas être récupérée et est réputée perdue.

**Assistance CLIENT**Le CLIENT bénéficie d’un accès à une assistance en ligne («hotline»). Le CLIENT pourra demander assistance à la société GRAINEdePUB par e-mail ou par téléphone.
Les horaires d’ouverture sont : du lundi au vendredi de 9h à 12h et de 14h à 17h.

Le CLIENT déclare et reconnaît avoir pris connaissance des fonctionnalités du site internet et qu’il dispose de compétences suffisantes et de l’environnement technique pour l’utiliser dans les meilleures conditions. Il est entendu entre les parties que l’assistance doit être ponctuelle et ne doit pas conduire à une prestation de formation. Le cas échéant, la société GRAINEdePUB peut fournir un devis des prestations de formations afin de permettre au CLIENT de se familiariser avec le site internet.

 **Article 19 - E-mail**GRAINEdePUB propose dans ses services de fournir des e-mails (courriers électroniques). Le CLIENT reconnaît être entièrement responsable du contenu des e-mails qu’il envoie et s’engage à respecter les conditions légales d’utilisation des services d’e-mail.

 **Article 20 - E-mailing**si GRAINEdePUB réalise une prestation d’e-mailing à la demande d’un CLIENT, et si celui-ci fournit des adresses courriels, il lui appartient de s’assurer qu’elles ne comportent pas de destinataires ayant émis le souhait de ne plus recevoir de courriel provenant de ce dernier. En aucun cas, GRAINEdePUB ne pourra être tenue responsable en cas de courriel adressé à tort à un destinataire ayant émis le souhait de ne plus recevoir de courriel provenant du CLIENT. Le CLIENT déclare avoir les droits d’utilisation et de propriété de la ou les base(s) de données qu’il fournit à GRAINEdePUB pour l’envoi de ces mails.

 **Article 21 – Référencement**GRAINEdePUB se charge de réaliser au mieux le référencement d’un site sur les outils de recherche Internet lors de la mise en ligne du site. Ceci ne garantit cependant en rien le bon positionnement dans les moteurs de recherche et les annuaires, sauf si obligation de résultat spécifiée sur le bon de commande.

 **Article 22 – Événementiel**Pendant la durée du mandat, GRAINEdePUB s’engage à rechercher et mettre en œuvre tous les composants tels que définis dans le bon de commande. GRAINEdePUB s’assure du bon déroulement des manifestations, du professionnalisme des partenaires, assure les négociations, mais ne peut en aucun cas être tenue responsable de faits exceptionnels qui surviendraient et seraient indépendants de sa volonté. Le CLIENT délègue à GRAINEdePUB, qui accepte la responsabilité de l’organisation de l’événement correspondant aux critères qui seront décrits dans le devis faisant Office de bon de commande d’organisation d’événement. Le mandat est donné pour la durée d’études et de réalisation complète de l’événement.

Le CLIENT s’engage à ne pas dissimuler à GRAINEdePUB ou ses intervenants, des informations essentielles à la réalisation de l’événement, dissimulation qui serait de nature à retarder, entraver, contrarier, désorganiser le projet ou sa réalisation. Le CLIENT fera en sorte de faciliter l’accès aux informations dont GRAINEdePUB aurait besoin. Le CLIENT s’oblige à respecter et à accomplir les conditions particulières de tel(s) ou tel(s) intervenant(s) sélectionné(s) et en particulier à régler tout cautionnement ou garantie qui s’avérerait nécessaire avant le parfait règlement de l’intégralité des sommes dues. Le CLIENT s’engage à ne pas intervenir directement, avant, pendant et après l’événement, auprès des fournisseurs, sous-traitants, artistes, personnels et collaborateurs de GRAINEdePUB.

Toute intervention de GRAINEdePUB fait l’objet d’un devis estimatif, détaillé et personnalisé remis ou envoyé au CLIENT. GRAINEdePUB percevra, au titre de sa prestation, des honoraires d’intervention définis dans le devis.

Ce tarif est forfaitaire, mais est susceptible d’être augmenté selon la charge de travail induite par la modification du cahier des charges. Le CLIENT reste cependant en droit d’accepter ou non les propositions de GRAINEdePUB. Il peut les accepter en l’état, en demander toute modification sous réserve des délais autorisant la réalisation de l’événement, ou tout simplement refuser l’ensemble du projet sans avoir à en préciser les motifs. Dans ce dernier cas, le CLIENT dégagerait immédiatement GRAINEdePUB de toute obligation envers lui et ne pourrait prétendre, de ce fait, à quelque remboursement que ce soit de tout ou partie des acomptes et honoraires versés.

Si le CLIENT renonce à l’ensemble du projet ou en partie, les acomptes versés à GRAINEdePUB et ses partenaires ne seront pas remboursés.

Le CLIENT est responsable de tout dommage direct ou indirect, que lui-même ou les participants pourrai(en)t causer au cours de la manifestation. GRAINEdePUB décline toute responsabilité pour les dommages de quelque nature que ce soit (vols, dégradations...) affectant les biens de toute nature (effets personnels, matériels...) apportés par le CLIENT ou appartenant aux participants, quel que soit l’endroit où les biens sont entreposés (parking, salons...). GRAINEdePUB sera dégagée de toute obligation au cas où un événement de force majeure ou fortuite surviendrait (grève, incendie, dégâts des eaux). En aucun cas, GRAINEdePUB ne peut être tenue pour responsable des préjudices directs ou indirects liés à l’exécution de la (des) prestation(s) fournie(s) par le(s) prestataire(s) concerné(s), le(s)quel(s) est(sont) seul(s) responsable(s) vis-à-vis du CLIENT.

De même, en cas de prestations musicales, le CLIENT s’engage à prendre à sa charge les droits musicaux et à contacter la sACEM de sa région.

Le CLIENT déclare et garantit avoir la pleine capacité juridique lui permettant de s’engager au titre du bon de commande et qu’il est titulaire d’une assurance de responsabilité civile en cours de validité. À cet effet, le CLIENT s’engage à renoncer et à faire renoncer ses assureurs et/ou tout participant le cas échéant, à tout recours à l’encontre de GRAINEdePUB en cas de survenance de quelconque de ces événements précités. GRAINEdePUB conseille vivement au CLIENT de se rapprocher de son courtier/agent et/ou assureur afin d’étudier avec lui la validité de son assurance responsabilité civile et la souscription éventuelle d’une assurance complémentaire concernant l’événement.

Annulation du fait du CLIENT : en cas de désistement, refus ou annulation de la part du CLIENT, GRAINEdePUB sera libérée de toute obligation envers le CLIENT et celui-ci ne pourra prétendre ni au report de l’événement à une autre date, ni au remboursement des sommes déjà versées et conservées par GRAINEdePUB à titre d’indemnité de résiliation contractuelle irréductible.

Annulation du fait de GRAINEdePUB : en cas d’annulation par GRAINEdePUB d’une ou de plusieurs prestation(s) devant être effectuée(s) à son CLIENT, l’agence présente une assurance responsabilité civile professionnelle. En tout état de cause, elle ne saurait être tenue responsable de l’inexécution de ses obligations en cas de forces majeures définies par le Code civil et notamment en cas de grève totale ou partielle, inondation, incendie, panne informatique, accidents de circulation, accidents humains, intempéries, révoltes, manifestations…

Toute contestation ou réclamation ne pourra être prise en considération que si elle est formulée par écrit et adressée à l’Organisateur, dans un délai de huit (8) jours maximum après la fin de la manifestation.

 **Article 23 - Promotion des créations**Sauf mention contraire explicite du CLIENT marquée sur le devis signé, GRAINEdePUB pourra diffuser toutes créations réalisées pour le CLIENT à des fins de “présentation de créations” sur tous types de supports sans limitation de durée et notamment sur le site internet www.GRAINEdePUB.com.

 **Article 24 - Copyright et mention commerciale de GRAINEdePUB**Sauf mention contraire explicite du CLIENT, GRAINEdePUB se réserve la possibilité d’inclure dans la réalisation une mention commerciale indiquant clairement sa contribution, telle la formule «GRAINEdePUB / Agence de communication / www.GRAINEdePUB.com 06 17 25 03 24.» assortie lorsque le support le permet d’un lien hypertexte pointant vers le site commercial de son activité (www.GRAINEdePUB.com).

 **Article 25 – Juridiction**
Tout litige relatif à l’interprétation et à l’exécution des présentes conditions générales de vente est soumis au droit français. À défaut de résolution amiable, le Tribunal de Commerce de Lyon sera seul compétent pour tout litige relatif à l’interprétation et l’exécution d’un bon de commande et de ses suites.